



**PREFET
DE LA CHARENTE-MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

**Délégation Mer et Littoral
Unité Cultures Marines**

AUTORISATION D'EXPLOITATION DE CULTURES MARINES

AVIS

**ENQUETE PUBLIQUE n° EP_MN_mars_2024
du 11/03/2024 au 10/04/2024**

Article R.923-25 du Code rural et de la pêche maritime

Il sera ouvert du **11/03/2024 au 10/04/2024** une enquête publique sur les demandes d'autorisations d'exploitation de cultures marines désignées sur le (s) feuillet (s) ci-joints.

Toute personne qui aurait à présenter des moyens d'oppositions contre les projets ci-après ou à faire des observations à leur sujet devront les consigner, pendant la durée de l'enquête, sur le cahier mis à la disposition du public dans :

- Les mairies de ARVERT, BOURCEFRANC-LE-CHAPUS, BREUILLET, CHAILLEVETTE, DOLUS-D'OLERON, ETAULES, HIERS-BROUAGE, L'EGUILLE, LA BREE-LES-BAINS, LA TREMBLADE, LE CHATEAU-D'OLERON, LE GRAND-VILLAGE-PLAGE, LE GUA, MARENNES-HIERS-BROUAGE, MOEZE, MORNAC-SUR-SEUDRE, NIEULLE-SUR-SEUDRE, PORT-DES-BARQUES, SAINT-FROULT, SAINT-GEORGES-D'OLERON, SAINT-JUST-LUZAC, SAINT-NAZAIRE-SUR-CHARENTE, SAINT-PIERRE-D'OLERON, SAINT-TROJAN-LES-BAINS
- Les locaux de la délégation à la mer et au littoral de Marennes

Les demandes concurrentes visant tout ou partie de chaque emplacement en cause devront être établies dans les formes réglementaires et parvenir au plus tard le 10 avril 2024 auprès de Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
Arrête la présente liste à 62 demandes.

Fait à **Marennes** le **05/03/2024**
Pour le Préfet et par délégation

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer et par subdélégation

L'instructeur Cultures Marines

Philippe SAUSSIEAU